

GRAND ROYE infos

JUIL. 2018

N°2



LE BUDGET DE LA COM DE COM pour tout comprendre

AU SOMMAIRE /



LA COM DE COM /
**Aménagement
du territoire**

VOIR PAGE 4



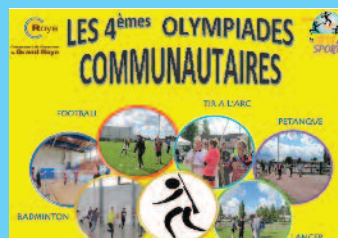
LA COM DE COM /
**Social et
Enfance-jeunesse**

VOIR PAGE 8



LA COM DE COM /
Environnement

VOIR PAGE 6



LA COM DE COM /
Culture

VOIR PAGE 11

Le mot de **Bénédicte THIEBAUT**, Présidente de la Communauté de Communes du Grand Roye



Avancement des travaux de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire



Bienvenue

Etre plus proche de vous en vous informant de l'ensemble des projets en cours et à venir, telle est la volonté de ce nouveau numéro du journal de la Communauté de communes du Grand Roye.

Vous pourrez ainsi découvrir les 6 axes de travail du contrat de ruralité : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des centres-bourgs, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

Véritable outil de collaboration avec les services de l'État, il a permis le déblocage de sommes importantes au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour le développement de nos projets :

1. 450 000€ pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
2. 150 000€ pour la réhabilitation de la déchèterie de Montdidier
3. 187 524€ pour la création d'un pôle d'accueil et de services avec création d'une supérette à Ercheu. Ce contrat se poursuit jusqu'en 2020.

Notre Communauté de Communes travaille à son développement et à sa structuration pour défendre une ambition commune. Celle d'un service public de qualité, d'équité et de proximité pour tous ses habitants. Cependant, défendre un projet de territoire c'est aussi aller plus loin dans la coopération intercommunale, créer une culture commune, trouver des synergies nouvelles et mettre en commun nos ressources, nos énergies et nos talents. C'est pour cela que, parmi les autres projets de notre territoire, la mutualisation des ressources tient une place importante. Elle est une condition pour préserver les équilibres financiers de nos communes et pour fédérer notre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture et bel été à tous !

Bénédicte THIEBAUT,
Présidente de la Communauté
de Communes du Grand Roye

Comprendre le budget de la Communauté de Communes du Grand Roye

Voici quelques réponses sur les domaines d'actions de la Communauté de Communes dont vous n'avez certainement pas connaissance :
Vous avez entendu beaucoup de choses, mais rien de tel que d'avoir les informations à la source !

Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Grand Roye ont été approuvés par le Préfet de la Somme le 12 avril 2018.

Le siège social est fixé à Montdidier, 1136 rue Pasteur Prolongée.

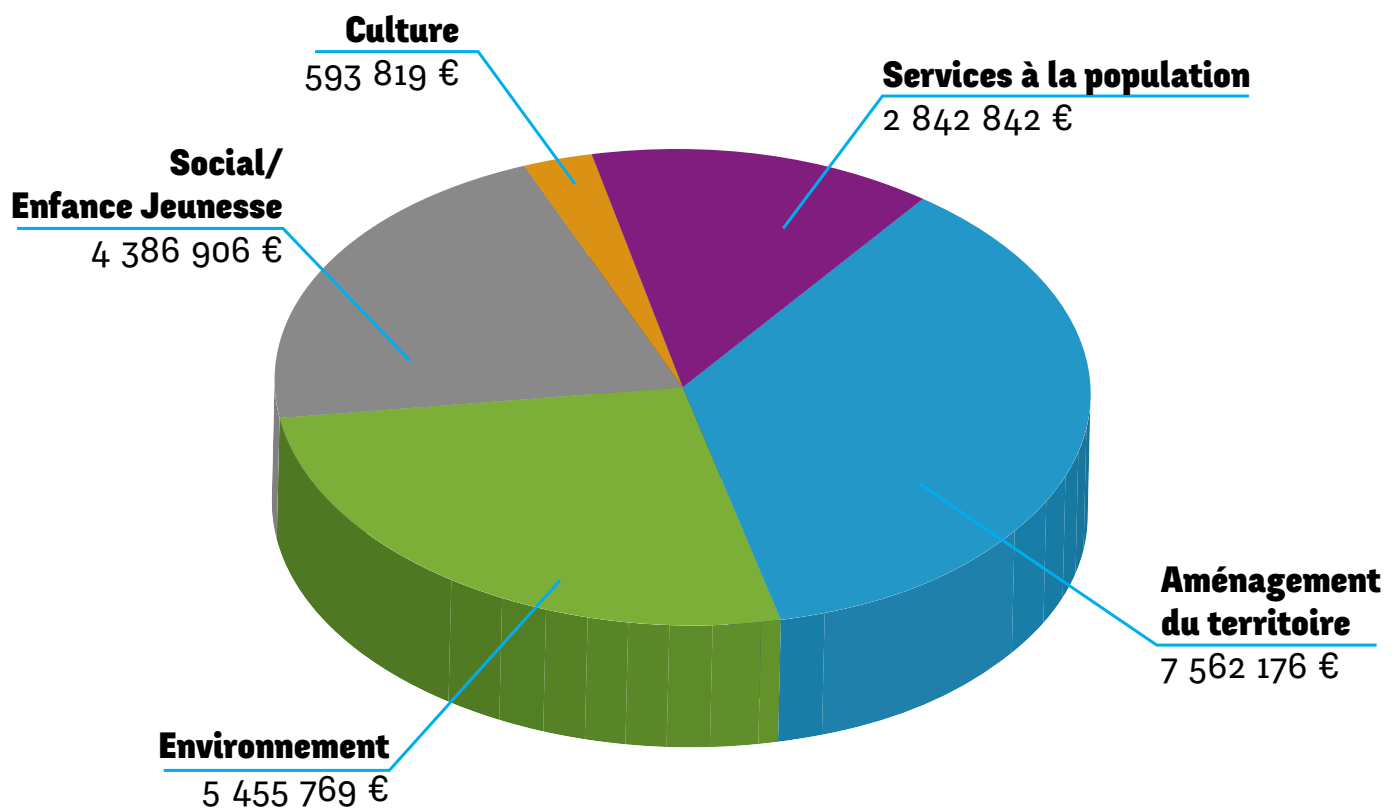
Le compte administratif du budget général 2017 fait apparaître un excédent de 763 373,38€

- Dépenses de fonctionnement 8 631 274,29€
- Dépenses d'investissement : 3 526 531,65€
- Recettes de fonctionnement : 9 400 571,86€
- Recettes d'investissement : 3 520 607,46€

Le budget primitif 2018 de la collectivité a été adopté le 16 mai 2018 à hauteur de 20 841 512€ (fonctionnement + investissement) et les délégués communautaires ont voté les nouveaux taux pour la fiscalité 2018 :

- La taxe d'habitation : 4,71%
- La taxe Foncière (bâti) : 3,71%
- La taxe foncière (non bâti) : 4,32%
- La Cotisation Foncière des Entreprises : 3,35%

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 11,89%



Pour votre confort et un avenir dynamique du territoire,
la Communauté de Communes du Grand Roye met en place ou assure déjà toutes les actions qui suivent.

Aménagement du Territoire

PLUi, Signature du Contrat de Territoire, Adhésion au Grand Amiénois, Signature du Contrat de Ruralité Maison de Santé Pluridisciplinaire, Hôtel d'entreprises, construction d'un bâtiment administratif, Gestion des aires d'accueil des gens du voyage, gestion de l'immeuble de la gendarmerie et de l'aérodrome de Fignières/Courtemanche, création de zones d'activités.

7 562 176 €
soit 36,28% du budget

LE LANCEMENT DU PLUI

Suite à la réalisation de la phase diagnostic du territoire par le cabinet d'études Ville Ouverte, une phase de concertation avec les habitants a eu lieu du 2 au 8 avril 2018 sur l'intercommunalité et notamment sur la foire agricole de Montdidier et la foire de la Quasimodo à Roye au cours de laquelle les habitants se sont informés de l'avancée du projet et ont pu poser des questions.

La Communauté de Communes du Grand Roye est entrée dans la phase Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) depuis mars. Les élus travaillent sur la définition des grandes orientations en matière d'urbanisme pour les 15-20 ans à venir. Pour cela, tous les représentants communaux PLUi se réunissent régulièrement lors des réunions de secteurs et les référents de secteurs ou rapporteurs, lors des comités de suivi.



Réunion PLUi avec le cabinet d'étude "Ville Ouverte" et notre Assistant à maîtrise d'ouvrage "Quartier Libre".



Signature du contrat de territoire avec Laurent SOMON, le 16 mai 2018

LE CONTRAT DE TERRITOIRE

Signé le 16 mai 2018 lors du Conseil Communautaire en présence du Président du Conseil Départemental, Laurent Somon.

C'est un contrat qui a pour objet, dans le cadre de la Politique d'Appui aux Territoires 2017-2020, de définir le partenariat voulu entre le Département et la Communauté de Communes du Grand Roye, en précisant leurs engagements respectifs. Il fixe les modalités de mise en œuvre de cette politique sur l'espace territorial correspondant aux communes adhérentes de la Communauté de Communes.

L'ADHESION DU GRAND ROYE AU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS

Depuis le 27 février 2018, la Communauté de Communes a adhéré au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois devenu pôle métropolitain du Grand Amiénois, exerçant de plein droit notamment la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui sera notre document supra communal, document auquel notre Plan Local d'urbanisme devra être compatible.



LE CONTRAT DE RURALITE



La création d'un pôle d'accueil et de services à Ercheu.

La Communauté de Communes du Grand Roye a signé avec l'Etat le 10 juillet 2017 un contrat de ruralité, qui répond à une logique de projet de territoire avec la mise en place d'actions autour de 6 volets:

- Attractivité du territoire,
- Cohésion sociale,
- Revitalisation des centres-bourgs,
- Transition écologique
- et Mobilités.



Dans ce contrat sont précisés, pour la période 2017-2020, les calendriers et financements prévisionnels pour mettre en œuvre ces actions. Le contrat de ruralité a permis de financer en 2017, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement local (FSIL), la construction de la maison de santé (450 000€), la réhabilitation de la déchèterie de Montdidier (150 000€) et la création d'un pôle d'accueil et de services à Ercheu (187 524€).

Pour cette année, le contrat va permettre de subventionner la construction / réhabilitation de la déchèterie de Roye (350 000€), la construction d'un dojo à Montdidier (284 400€), la construction d'un hôtel d'entreprises sur la Zone Industrielle la Roseraie à Montdidier (300 000€) et les études préalables à la programmation du pôle administratif à Montdidier (35 000€).

LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

La Maison de Santé Pluridisciplinaire située 2 rue du Docteur A. Rémond ouvrira ses portes en fin d'année 2018 grâce au dynamisme du cabinet d'architecte "Sites Architecture" qui permet que les délais des travaux soient bien respectés.

Pour vous administrés, cela pourra éviter des mois d'attente pour un rendez-vous avec un spécialiste.

La pose de la première pierre a eu lieu le 16 novembre 2017 en présence de la Sous-Préfète, Odile Bureau, du conseiller régional, Jean-Michel Serres, des Maires de Montdidier et Roye, I. Carpentier et P. Delnef ainsi que de J. Fleury, ancien Maire de Roye et initiateur du projet et de la Présidente, Bénédicte Thiébaud.

Toute une équipe composée de médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, psychologues, ophtalmologues, pédicures-podologues et orthoptistes sera prête à vous accueillir.



Pose de la première pierre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire le 16 novembre 2017.

Environnement

Gestion des déchets, entretien de la voirie communautaire, brigade verte, Spanc, Gemapi, bassins versants, développement durable.

LES DECHETERIES

NOUVEAU

La communauté de communes gère deux déchèteries sur son territoire :

- **La déchèterie de Montdidier**, route d'étefay à Montdidier. Elle est en cours de réhabilitation et ouvrira ses portes le 15 septembre 2018.

- **La déchèterie de Roye**, ZI Ouest, rue du puits à marne. Une nouvelle déchèterie verra le jour en 2019 ainsi qu'un pôle pédagogique. L'actuelle déchèterie restera ouverte pendant cette phase de travaux.

Un nouveau fonctionnement : vous disposerez un badge d'accès pour y accéder. Pour l'obtenir, il vous suffira de vous présenter à l'accueil de la CCGR muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (Si vous avez déjà déposé ces pièces dans le cadre de l'obtention de la carte d'accès à la déchèterie provisoire, il est inutile de revenir les apporter, vous recevrez un mail ou un appel téléphonique pour la mise à disposition de votre badge). L'utilisation est gratuite pour les particuliers. Par contre elle sera payante pour les professionnels. Pour toute information, contacter le siège de la Communauté de Communes.

Une aire de branchage sera disponible et après le broyage, vous pourrez récupérer le broyat gratuitement afin d'alimenter vos composteurs.

Une campagne de communication sera mise en place dès cet été pour informer de toutes les modifications.

Les deux sites seront équipés dès l'automne de barrières d'accès qui seront franchissables avec le badge et les horaires d'ouverture seront harmonisés comme suit dès le 15 septembre 2018.

VOIRIE

Dès 2019, les voiries reliant 2 villages et empruntées par le car scolaire seront classées voiries intercommunales. Pour les 2 bourgs centre (Montdidier et Roye), il s'agira des voiries desservant les écoles, le lycée, les administrations, les hopitaux. Un cabinet spécialisé sera chargé de réaliser la classification de ces voies ainsi que le diagnostic de leur état, ceci afin de mettre en place un planning de travaux en fonction de l'urgence.

5 455 769 €
soit 26,18% du budget



LES HORAIRES DES DÉCHETERIES



Dernier accès autorisé : 5 minutes avant la fermeture.
Passé ce délai, l'accès sera systématiquement refusé.

Déchetterie de Montdidier

Du 1^{er} novembre au 15 mars

Du 16 mars au 31 octobre

	matin	après midi		matin	après midi
lundi	RÉSERVÉ PROFESSIONNELS 9h-12h30	13h30-17h	lundi	RÉSERVÉ PROFESSIONNELS 9h-12h30	13h30-18h30
mardi	9h-12h	13h30-17h	mardi	9h-12h	13h30-18h30
mercredi	fermée	13h30-17h	mercredi	fermée	13h30-18h30
jeudi	9h-12h	fermée	jeudi	9h-12h	fermée
vendredi	RÉSERVÉ PROFESSIONNELS 9h-12h30	13h30-17h	vendredi	RÉSERVÉ PROFESSIONNELS 9h-12h30	13h30-18h30
samedi	9h-12h	13h30-17h	samedi	9h-12h	13h30-18h30
dimanche	fermée	fermée	dimanche	9h-12h	fermée

Déchetterie de Roye

Du 1^{er} novembre au 15 mars

Du 16 mars au 31 octobre

	matin	après midi		matin	après midi
lundi	9h-12h	RÉSERVÉ PROFESSIONNELS 13h30-17h	lundi	9h-12h	RÉSERVÉ PROFESSIONNELS 13h30-18h30
mardi	fermée	13h30-17h	mardi	fermée	13h30-18h30
mercredi	9h-13h	fermée	mercredi	9h-13h	fermée
jeudi	9h-12h	RÉSERVÉ PROFESSIONNELS 13h30-17h	jeudi	9h-12h	RÉSERVÉ PROFESSIONNELS 13h30-18h30
vendredi	9h-12h	13h30-17h	vendredi	9h-12h	13h30-18h30
samedi	9h-12h	13h30-17h	samedi	9h-12h	13h30-18h30
dimanche	fermée	fermée	dimanche	9h-12h	fermée

En 2018, nous allons réaliser 2 programmes : les travaux sur voiries intercommunales dans les petites communes (380 000€), et la route de Roye à Montdidier (380 000€).

Pour les années 2019-2020, nous ferons des travaux sur les voiries dans les communes et sur le bourg de Roye.

Cette compétence permet également aux communes qui le souhaitent d'adhérer à un groupement de commande et donc de pouvoir réaliser des travaux communaux en bénéficiant du marché.

■ RESPONSABLE POUR LA BRIGADE VERTE

Depuis le 1^{er} octobre 2017, Rodolphe HOCHIN remplace Christelle DUMONT à la tête de la brigade verte chargée de l'entretien des rivières en régie sur l'ensemble du territoire en 2018 ainsi que de l'entretien et la création des sentiers de randonnées autour de thématiques riches et variées.

Il met également en place les boîtes à lire dans les communes qui souhaitent en disposer.

Installation des boîtes à lire dans la commune de Piennes-Ouvillers



■ SPANC Le Service Public d'Assainissement Non Collectif



Installation d'un assainissement non collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le territoire de la CCGR regroupe environ 5 000 installations d'assainissement non collectif sur les 62 communes adhérentes.

Pour rappel, ces installations sont soumises à différents contrôles obligatoires (cf. CGCT, loi sur l'eau du 30 décembre 2006, arrêté du 27 avril 2012...):

- Un diagnostic initial permettant un état des lieux de chaque installation : vérification de la présence ou non des ouvrages constitutifs d'une filière d'assainissement ainsi que de leur état de fonctionnement et d'entretien

- Un contrôle périodique afin de vérifier le maintien en bon état de fonctionnement de ces installations : une visite tous les 9 ans pour notre territoire

- Le contrôle de conception/travaux lors d'un projet de réhabilitation ou une construction neuve : il se décompose en deux parties : un contrôle de conception (étude du projet avec étude de sol obligatoire : pièce obligatoire pour un permis de construire) et un contrôle des travaux pendant la mise en place de la filière.

S'ajoute à cela l'obligation de fournir le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif lors d'une vente immobilière.

A ce jour, le diagnostic initial sera achevé cette année pour le secteur de Roye. Les contrôles de bon fonctionnement commenceront en 2019 pour l'ensemble du territoire, en commençant par le secteur de Montdidier dont les diagnostics initiaux ont été réalisés il y a déjà plusieurs années.

Avant toutes démarches concernant l'assainissement non collectif, il est vivement conseillé de contacter le technicien SPANC de la CCGR. Il pourra ainsi donner toutes les informations nécessaires à la bonne mise en œuvre de chaque projet.

A savoir le SPANC est un service de contrôle et de conseil. Il ne se substitue en rien aux pouvoirs de police de l'eau du Maire de la commune concernée.

Services à la population

Administration générale, cotisation animaux errants pour l'ensemble des communes du territoire, déneigement, transport scolaire, Service Départemental d'Incendie et de Secours : cotisation incendie pour l'ensemble des communes du territoire, logement et cadre de vie, soutiens aux commerces.

La Communauté de Communes est toujours à votre disposition pour toutes demandes de renseignements. N'hésitez pas à nous contacter :

Un numéro, le 03.22.37.50.50 et une adresse mail : contact@grandroye.fr

2 842 842 €
soit 13,64% du budget

Social/Enfance-jeunesse

Service d'Aide à Domicile, Multi-accueils, Relais Assistants Maternels, écoles de musique de Roye et de Montdidier, Chantier d'Insertion, Emploi, aménagement du numérique dans les écoles et installation de la fibre optique sur le territoire, mission locale, aides pour les particuliers (aide à l'achat d'un vélo électrique, subventions si accord par l'Anah pour travaux d'isolation, de chauffage...).

■ LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE (SAD)

Le Service d'Aide à Domicile compte un effectif de 86 auxiliaires de vie, celles-ci assurent les prestations auprès de 350 bénéficiaires par mois.

Les auxiliaires de vie réalisent des interventions relatives à l'accompagnement dans les activités de la vie sociale et à l'aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne au domicile pour des personnes âgées et/ou handicapées.

Ces prestations dédiées aux actes essentiels de la vie quotidienne se déclinent, entre autre, par de l'aide à la toilette, aux transferts, à l'habillage, à la préparation des repas, à l'entretien du linge et du logement, à la mise en sécurité du domicile.

Les interventions liées à l'accompagnement permettent le maintien d'une vie sociale et par des échanges et des activités, de rompre l'isolement.



Collier et montre connectés à la téléassistance

■ LES MULTI-ACCUEILS

Désormais, notre territoire compte 2 multi-accueils pour accueillir vos bambins :

- « Les Roitelets » à Roye, 32 rue des Granges, dirigé par Sophie Verdez. Tél : 03.22.87.88.12



Ils disposent tous les deux de 20 places pour des accueils réguliers, occasionnels (type halte-garderie en vue notamment d'une socialisation de votre enfant), ou d'urgence. Votre enfant peut être accueilli dès ses 2 mois et demi et jusque sa première entrée en école maternelle. En lien avec différents acteurs de notre territoire, diverses activités sont proposées à vos enfants : sorties, spectacles, premier cinéma, intervenants musicaux, découverte sensorielle, ...

4 386 906 €
soit 21,05% du budget

Durant le 3^{ème} trimestre, une enquête de qualité sera envoyée à tous les usagers du Service Aide à Domicile afin de prendre en compte leurs remarques sur la qualité de service et ainsi améliorer le service rendu auprès des bénéficiaires.

Le livret d'informations du SAD sera réactualisé prochainement et remis aux bénéficiaires.

Le tarif de la téléassistance depuis le 1^{er} juillet 2017 est de 8.63 € par mois.

Les usagers bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie avec une participation de moins de 10 % ou de l'Aide Sociale Extra Légale disposent de la gratuité du service.

Le Thé dansant organisé par la Communauté de Communes lors de la « Semaine Bleue » aura lieu le 18 octobre 2018 de 14h à 18h à l'espace Guy Maréchal de Roye. Entrée gratuite.



- « Montdi'loup » à Montdidier, Le hameau/Champs Saint Pierre, dirigé par Coralie Rideau. Tél : 03.22.87.38.56



Inauguré le 09 décembre 2017. Il propose deux services : Le multi-accueil et le Relais Assistants Maternels.

■ LES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Aurore Quinejure est la responsable du RAM, antenne de Montdidier (situé dans les locaux du Centre Multi Accueil).

Pauline Sergeant assure par intérim la responsabilité du RAM, antenne de Roye, situé à Roye, 11 rue de la Pêcherie, dans les locaux annexes de la Communauté de Communes.

Elles sont le lien parfait entre les parents et les assistants maternels dans la mise en place de contrats de travail, de renseignements sur la législation..., également essentielles dans les relations avec l'URSSAF... réunions à thèmes (calculs de congés payés, rupture de contrat de travail).



Elles mettent en place de nombreuses animations destinées aux enfants : ateliers d'éveil (motricité, activités manuelles), ateliers lectures, contes, balades, pâte à sel, pâte à modeler. Activité avec les Ephad pour des échanges intergénérationnels, puzzles, jeux de société puis partage d'un goûter.



Atelier papothèque sur Montdidier un mercredi matin sur deux : les assistants maternels travaillent sur un dossier commun. Exemple : prévention des accidents domestiques.

Temps d'échange entre assistants maternels pour améliorer les conditions d'accueil des enfants. Liens avec la PMI.

Le but principal étant de professionnaliser les assistants maternels afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants à domicile.

Ce service, libre et gratuit est à la disposition des familles et des assistants maternels du territoire communautaire.

Le RAM, antenne de Roye propose des ateliers « Massages bébés » qui reprendront au mois de septembre. Vous pourrez contacter Madame Claudie GACQUIERE au 06.07.26.67.84 pour connaître le planning des activités dès le mois de septembre 2018. Les séances ont lieu les jeudis après-midi de 14h à 16h tous les 15 jours.

■ LES ECOLES DE MUSIQUE

Les écoles de musique de Montdidier et de Roye fusionnent à compter du 1^{er} septembre. La Communauté de Communes soucieuse de favoriser l'apprentissage de la musique au plus grand nombre proposera des antennes de l'école de musique dans les communes de Rollot, Hargicourt et Davenescourt, comme cela existe déjà à Ercheu, Beuvraignes et Hattencourt. Vos enfants pourront apprendre la musique à la sortie de l'école... à des tarifs avantageux.

		Élèves domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Roye ou dont les parents ou les responsables légaux figurent au rôle d'une des contributions directes de la Communauté de Communes du Grand Roye de l'année en cours ou justifient qu'ils auraient dû l'être. (Taxe d'habitation, taxe foncière ou avis d'imposition sur le revenus)								
	Revenus Moyens Obtenus	Cotisations	Jardin Musical	Improvisation Jazz	Formation Musicale	Formation Instrumentale			Cours de Piano	Location Instrument
						Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3		
Barème tarifaire N° 1	Quotient inférieur à 940 €	11,00 €*	12,00 €	18,00 €	17,00 €	23,00 €	28,00 €	34,00 €	76,00 €	22,00
Barème tarifaire N° 2	Quotient supérieur à 940 €	35,00 €*	36,00 €	56,00 €	54,00 €	74,00 €	91,00 €	108,00 €	243,00 €	71,00 €
*Les familles appartenant à la Communauté de Communes du Grand Roye non imposables sur le revenu bénéficient de la gratuité du droit d'inscription										
Barème tarifaire N° 3	Élèves domiciliés à l'extérieur du territoire (y compris les fournitures scolaires)	46,00 €	80,00 €	100,00 €	98,00 €	116,00€	134,00 €	150,00€	375,00 €	71,00 €

■ LE CHANTIER D'INSERTION

Le chantier d'insertion est composé de deux équipes de 8 agents dirigées sur le terrain par Pascal Ayrole, qui assure l'organisation du chantier d'insertion en donnant les consignes de travail et en faisant respecter le règlement intérieur. Parmi les chantiers de cette année, la salle de sport du Prieuré à Montdidier a été remise au goût du jour et des travaux de rejointement, de peinture... ont été effectués dans diverses communes. Un travail très apprécié.

Micheline REYNAERT s'occupe de la partie administrative du chantier d'insertion et reçoit une fois par semaine les agents pour faire un point sur leurs avancées en matière de recherche d'un emploi. Elle les guide et peut les mettre en relation avec des entreprises. Elle leur propose des formations (CACES 1-3-5, gestes et postures) ou des stages en entreprises. Il est à noter qu'il y a normalement un recrutement par trimestre, et que cette année, il y a déjà eu 3 sessions de recrutement.

Le chantier d'insertion compte pour l'année 2018, 14 sorties dont 4 démissions et 10 emplois durables (CDD). Il y a eu également 5 sorties temporaires (agents qui ont trouvé une activité pour combler l'emploi du temps laissé libre par leur contrat à la CCGR).



Avant



Après



■ PROJET EMPLOI-INSERTION

La Communauté de Communes a répondu à un appel à projet « Emploi insertion » en partenariat avec le Conseil Départemental. Il permettra de faciliter l'accès à l'emploi en mettant en relation les employeurs du territoire avec les demandeurs d'emploi par la mise en place par exemple d'un forum pour l'emploi.

Ce sera aussi l'organisation de temps d'échange sur les métiers auprès des collégiens et lycéens ainsi que la création d'un réseau d'échange avec les entreprises.

Forum de l'emploi

■ LA FIBRE ARRIVE

La fibre optique chez l'habitant, ce sera pour 2024. Elle permettra un accès internet très haut débit (FFTH).

Notre collectivité adhère au Syndicat Mixte « Somme Numérique » depuis 2012. Il a pour mission de nous accompagner sur l'aménagement numérique qui va de l'installation des espaces numériques de travail (tableaux numériques dans nos écoles) à la montée en débit de nos réseaux téléphoniques existants et à terme le déploiement de la fibre optique chez l'habitant ainsi que la dématérialisation des comptabilités de nos communes.

Ce syndicat, s'est engagé à déployer la fibre optique dans tous les foyers de la Somme pour 2024 au plus tard.

A savoir, 12 517 prises téléphoniques à raccorder pour notre collectivité (la fibre remplacera le fil cuivre de nos installations téléphoniques).

Les élus insistent énormément pour que notre territoire bénéficie de cet équipement : c'est et se sera un outil indispensable pour les entreprises et les habitants.

L'investissement qui reste à la charge de la Communauté de Communes du Grand Roye est conséquent : 2 millions d'euros qui seront provisionnés dès le budget général 2019.

Comme pour les autres équipements publics, l'installation chez l'habitant sera gratuite.



■ LES AIDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- **L'aide à l'achat d'un vélo électrique** : Pour obtenir une aide d'un montant de 100€ maximum (en fonction de la valeur d'achat de votre vélo) vous devrez faire parvenir un dossier de demande de subvention par écrit auprès de la communauté de Communes du Grand Roye avant tout engagement de dépense auprès d'un commerçant et attendre d'avoir reçu l'accord de la CCGR pour l'attribution de la subvention.



- **L'aide pour trois postes de travaux** (isolation des murs, isolation des combles aménagés ou aménageables, chauffage). Pour obtenir une aide de 500€, il faut constituer son dossier auprès de l'ANAH qui ensuite transmettra les dossiers éligibles à la collectivité. Les aides accordées s'adressent aux propriétaires occupants dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources fixés chaque année par l'Anah, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétaires pour les copropriétés fragiles ; elles sont soumises à des critères d'éligibilité stricts :

- Logement de plus de 15 ans à la date à laquelle le dossier est déposé
- Logement n'ayant pas bénéficié d'autres financements de l'Etat au cours des 5 dernières années (par exemple : un prêt à taux zéro en cours ou octroyé il y a moins de 5 ans).

Le cumul des aides de l'Anah et du prêt à taux zéro est possible seulement si le logement est situé dans le périmètre d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat.

Une personne est disponible à la CCGR le lundi, mercredi et jeudi pour vous aider à remplir vos dossiers de demandes de subvention.

Culture

Olympiades communautaires, Entretien des équipements sportifs et culturels (piscine, projet de médiathèque), Communication, subventions aux associations, (office de tourisme)...

■ LES MANIFESTATIONS A VENIR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réservez vos dates :

- Les 15 et 16 septembre 2018, Journées du Patrimoine à Armancourt, l'Echelle-Saint-Aurin et Marquivillers. Aubade de l'école de musique à Marquivillers. Concert de l'Orchestre Philharmonique du Santerre Plateau Picard le 15 septembre à l'Echelle-Saint-Aurin. Entrée gratuite.

- Le 22 septembre 2018 au stade Pasteur de Montdidier de 8h30 à 17h00, les olympiades communautaires qui s'inscrivent dans l'appel à projet de la "Fête du Sport". Eco-événement. Repas offert aux participants. Rapprochez-vous de votre mairie pour savoir si elle prévoit de faire participer une équipe. Pour rappel, il ne faut pas être sportif de haut niveau, c'est une journée sympathique. Il suffit que l'équipe soit composée de 8 à 12 membres, 2 féminines, 2 adolescents (14 à 18 ans).



593 819 €

soit 21,05% du budget

Et aussi :

- Le 5 octobre 2018 à la salle des fêtes rue Jean Dupuy à Montdidier dès 20h00 : Soirée Champions pour le Pays de Somme. Entrée gratuite. Participation des scolaires.
- Le 18 octobre 2018 à l'espace Guy Maréchal à Roye de 14h à 18h, organisation d'un thé dansant. Entrée gratuite.
- Le 2 décembre 2018 en l'Eglise Saint-Sépulcre de Montdidier, concert de Gospel à 15h00. Entrée Gratuite.
- Le 09 décembre 2018 au Théâtre de l'Avre à Roye, Finale du jeu Champion pour le Pays de Somme. Entrée gratuite.
- Le 2 mars 2019 au Théâtre de l'Avre à Roye, spectacle musical sur "Joséphine Baker". Entrée fixée à 8€.

■ LA PISCINE ALEX GOBIN DE MONTDIDIER

A partir du 1^{er} juillet 2018, la piscine Alex Gobin sera gérée par la ville de Montdidier.

La Communauté de Communes tient à remercier chaleureusement les agents de la piscine qui ont œuvré pour que la population puisse profiter de ce service jusqu'au transfert de compétence à la ville de Montdidier. Bonne route à eux !

Zoom sur

PETITS RETOURS SUR LES MANIFESTATIONS

- **Olympiades communautaires :**

Environ 200 personnes présentes au stade Pasteur de Montdidier. Une bonne journée sous le soleil et dans un bon esprit. La "Team Anims" à remporté cette édition 2017.

- **Thé dansant :** Environ 130 personnes étaient présentes à la salle des fêtes de Rollot pour cet après-midi détente et danse.

- **Champions pour le Pays de Somme :** 200 personnes présentes, 43 scolaires de CM2 avec la participation des écoles de Tilloloy, Rollot, Davenescourt et Montdidier (Cité du Nord) et Roye (Ecole Fontaine). Une très bonne soirée, ambiance assurée par les enfants.

- **La loi des fées :** Spectacles pour enfants sur 4 communes avec une moyenne de 80 enfants par spectacle.

- **Lettres en bataille :** 2 représentations de "Lettres en Bataille" au théâtre de l'Avre à Roye, avec l'Orchestre d'Harmonie de Roye. L'entrée était gratuite : un grand succès là encore ! Pour information, la musique de ce spectacle a été écrite par Eric Bourdet le directeur des écoles de musique.

- **Nabucco :** 231 personnes ont pu assister à la retransmission de l'opéra de Verdi au Théâtre de l'Avre en partenariat avec la Région Hauts-De-France.



Lettres en bataille

COMMUNICATION

L'application pour les tablettes et smartphones est lancée depuis le mois de juillet 2017.

Pour la télécharger, il suffit d'aller dans apple store ou play store et de la télécharger : elle est gratuite et vous donnera accès à de nombreuses informations. Vous aurez la primeur des notifications de dernières minutes, notamment pour des décalages dans les tournées de ramassage des déchets, les horaires d'ouverture des multi-accueils, les films et séances des cinémas de Montdidier et Roye, toutes les associations de notre territoire, les animations proposées par les communes du territoire, ainsi que des liens avec le site internet de la collectivité, l'Office de Tourisme ou l'application de la Ville de Roye.

Projet de développement de lecture publique

La Communauté de Communes a lancé une étude de faisabilité pour le développement de la lecture publique sur notre territoire. Cela permettra de considérer les évolutions nécessaires à apporter à nos installations afin de favoriser l'accès de tous à la lecture : il sera peut-être question de créer de nouvelles bibliothèques ou médiathèques..... A suivre.

A savoir

COMPRENDRE L'APPLICATION POUR MOBILE

Accéder à l'agenda des manifestations, aux associations du territoire, les numéros utiles

Recevoir des notifications

Permet un lien direct avec le facebook de la collectivité

Permet de connaître les séances de cinéma

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

1136 Rue Pasteur Prolongée - 80500 MONTDIDIER - TELEPHONE : 03.22.37.50.50 - FAX : 03.22.37.50.55 - E-MAIL : contact@grandroye.fr